Comité des Fêtes
Saint-Martin-du-Var

VIDE GRENIER

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017

RÈGLEMENT :

- Un seul exposant par emplacement,
- Chaque bulletin devra être rempli et remis lors de la permanence par la personne qui tiendra le stand, aucune inscription ne sera prise en compte pour une tierce personne,
- Aucun prêt de matériel (tables, tréteaux…) ne sera délivré,
- Les stands alimentaires, linge de maison et vêtements neufs ne sont pas autorisés,
- Il est permis de déballer les objets à partir de 6 h 00,
- Les emplacements réservés et non occupés à 8 h 00 seront attribués à d'autres exposants,
- Le stationnement des voitures sur la route doit être écourté,
- Aucun stationnement ne sera toléré après 9 h 00 et avant 16 h 00. Des parkings sont à votre disposition Boulevard Michel MALAUSSENA et au Complexe sportif.
- Les participants devront laisser leur emplacement vide et nettoyé pour 18 h 00,
- Les participants seront seuls responsables des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public, la commune déclinant toute responsabilité,
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation en cas d'intempéries,
- Tout participant s'engage à vendre uniquement des meubles ou objets personnels et à respecter la réglementation en vigueur.
- **Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos prises pendant le vide grenier pour diverses publications.**

Extrait de la législation en vigueur : *"*Les particuliers qui participent de façon régulière à des ventes sans acquitter les obligations légales qui incombent aux commerçants, et en particulier l'inscription au registre du Commerce et des Sociétés exercent une activité para commerciales passible de sanctions, après contrôles*"*.
Par conséquent, la personne inscrite sur ce bulletin certifie ne pas participer de façon régulière à des brocantes vide greniers.

TOUTE PERSONNE QUI NE RESPECTE PAS CE REGLEMENT PEUT ETRE CONTRAINTE PAR LES ORGANISATEURS A QUITTER SON EMPLACEMENT

RENSEIGNEMENTS : ☎ 04.92.08.21.50

INSCRIPTIONS : en mairie jusqu'au 13 octobre 2017 (sous réserve des places disponibles)

✂ .....

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom* :..... Prénom* :..... Tél *.....
Adresse* :.....
**** (champs obligatoires)***

Frais de participation : emplacement de 2 mètres minimum : 10 € (règlement à l'ordre du Comité des Fêtes à payer à partir de 10h00 pour tous les exposants)

Nombre de mètres souhaités : .....

Fait à Saint-Martin-du-Var
Le :

Signature (précédée de la mention, règlement lu et approuvé)

Attention : votre inscription ne sera validée qu'après réception du présent bulletin accompagné de la copie d'une pièce d'identité